

Trophées Zéro phytos. 51 nouvelles communes récompensées

Jeudi 31 janvier s'est déroulée à Rennes lors des Carrefours de la Gestion Locales de l'Eau la remise des prix Zéro Phyto pour l'année 2019. Ce sont 51 communes, 8 lycées, et 4 EPCI qui ont été récompensés.

Depuis le 1er janvier 2017, la Loi dite « Labbé » du 6 février 2014 s'applique pour les collectivités locales, l'Etat et les établissements publics. Son objectif : zéro pesticides dans l'ensemble des espaces accessibles au public, tels que les espaces verts, forêts, promenades. Seuls les cimetières et les terrains de sports ne sont pas concernés par cette loi. Mais depuis 2009, la Région Bretagne met à l'honneur via les Prix Zéro Phyto les collectivités qui ont fait le choix de se passer totalement de pesticides dans leurs espaces publics.

C'est ainsi que pour 2018, 51 nouvelles communes se sont vues remettre le prix « Zéro Phyto ». Des communes de toutes tailles, comme Berhet (250 habitants, dans les Côtes-d'Armor), Landeda (3575 habitants, dans le Finistère) ou encore Auray (13746 habitants, dans le Morbihan)

Quatre EPCI ont aussi été félicités pour leurs actions : Lamballe Terre et Mer (67090 habitants), Pays de Chateaugiron Communauté (24970 habitants), Arc Sud Bretagne (26 992 habitants) et Centre Morbihan Communauté (42 380 habitants).

Ces nouveaux primés portent à 353 villes et villages bretons qui ont bannis tout usage de produits phytosanitaires dans leurs espaces publics. Plus d'un million de bretons vivent ainsi dans une commune labellisée !

Dix neuf communes qui pratiquent le zéro phyto depuis 5 ans

ont également été récompensées pour la continuité de leur action, ainsi que 8 lycées, ce qui porte à 31 le nombre d'établissements garantis sans utilisation de produits phytosanitaires.